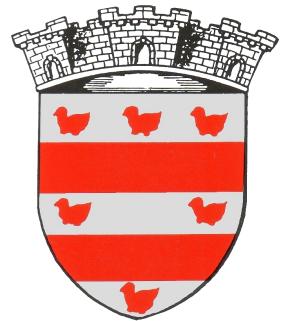


Le Frétevallois

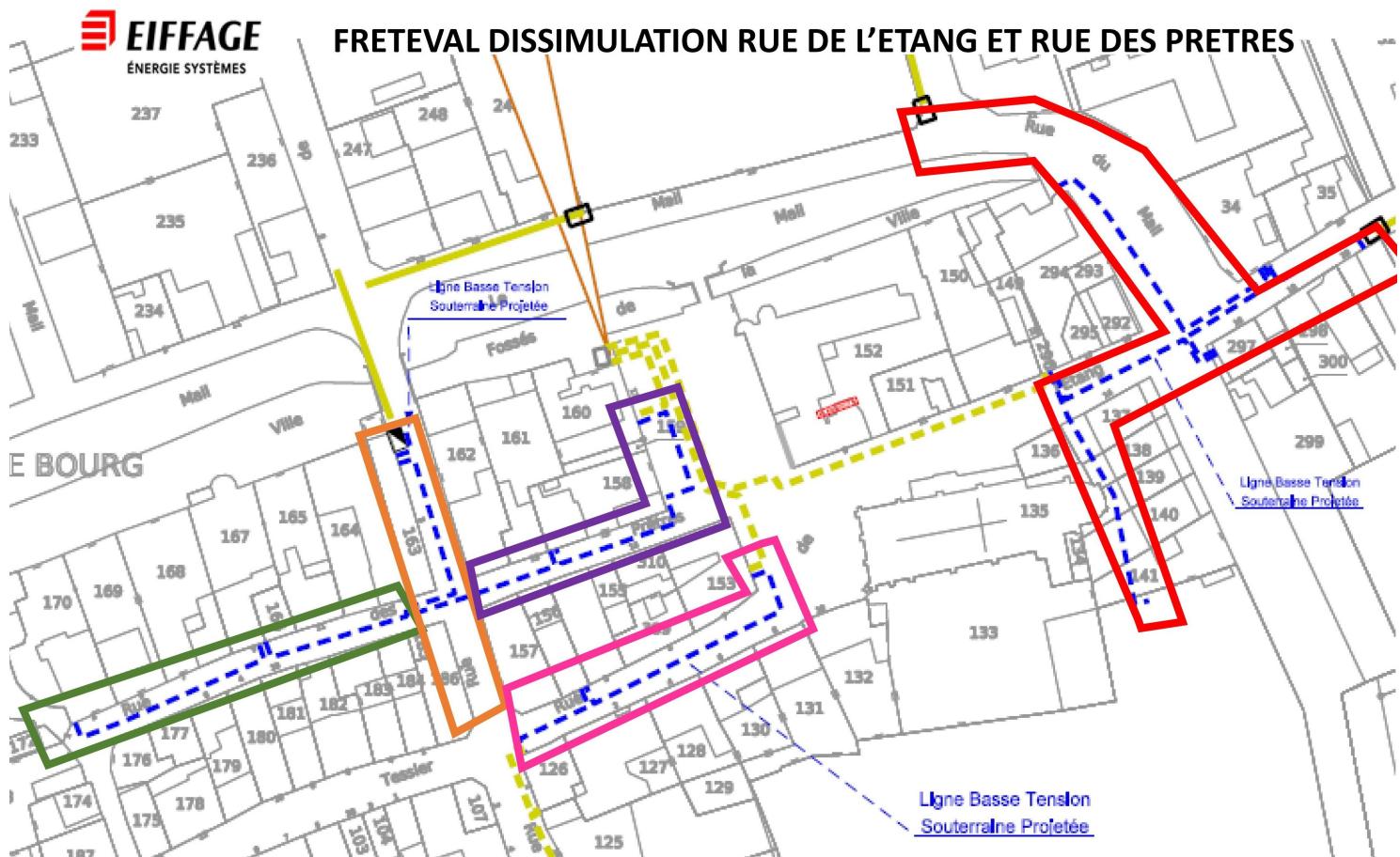
Hors-série n°5
Septembre 2025



Organisation et déroulement des travaux dans le centre bourg

Les travaux dans le centre bourg ont repris, entraînant quelques modifications dans les habitudes de circulation.

Après le renouvellement des canalisations d'eau potable effectué par le SIAEP avec l'entreprise DEHE, c'est désormais au SIDELC d'entreprendre l'effacement des réseaux d'électricité, de téléph-



| Phase | Lieu | Temps estimé travaux | Dates estimées |
|-------|-------------------------------|----------------------|---------------------------|
| 1 | Rue de la Gare | | Travaux effectués en aout |
| 2 | Rue des Prêtres | Travaux en cours | fin 03/10 |
| 3 | Rue des Prêtres | 2 semaines | du 06/10 au 17/10 |
| 4 | Rue de l'Etang | 3 semaines | du 20/10 au 07/11 |
| 5 | Rue de l'Etang Rue du Mail | 6 semaines | du 10/11 au 19/12 |

nie et d'éclairage public. Ce chantier est confié à l'entreprise EIFFAGE. Un plan ainsi qu'un planning estimatif des travaux sont disponibles ci-contre.

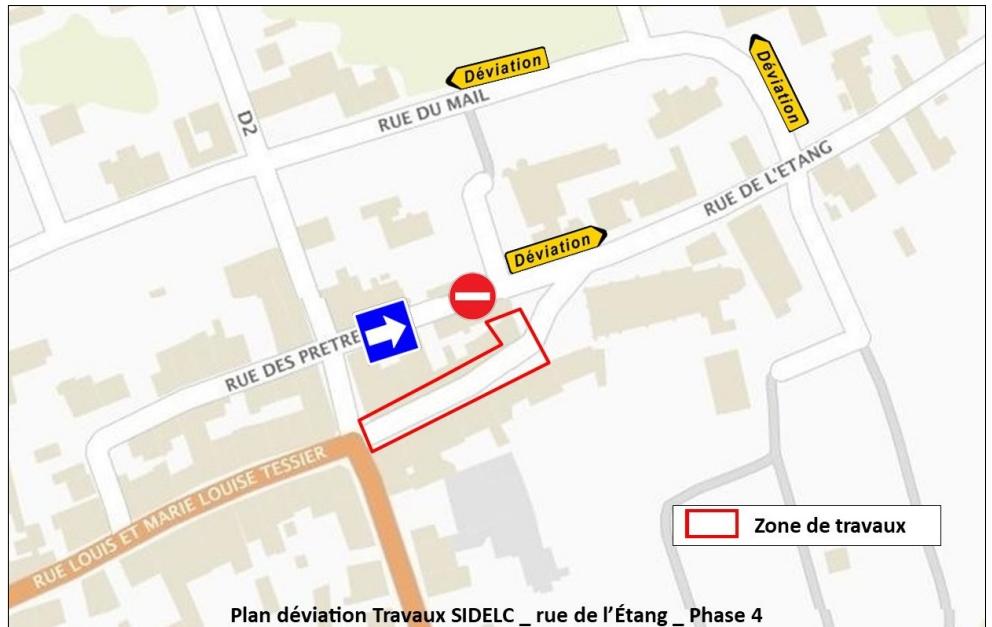
Phasage des travaux

Phase 1 : Réalisée en août afin de ne pas perturber la circulation des cars scolaires.

Phase 2 : Actuellement en cours, cette étape devrait s'achever début octobre. Seuls les habitants de la rue concernée sont impac-

tés ; la circulation dans le centre bourg n'est pas affectée.

Phase 3 : Débutant fin septembre, cette phase impactera la circulation sur la rue des Prêtres, depuis la rue de la Gare jusqu'à la place de l'église. La moitié du parking à côté de la boulangerie sera interdite au stationnement. Les propriétaires de véhicules sont invités à se garer sur les parkings à proximité en respectant les zones réservées.



Phase 4 : La rue du bureau de tabac sera fermée à la circulation et accessible seulement aux piétons. Un plan de déviation sera mis en place (voir ci-contre). Merci de laisser la place de l'église libre de tout stationnement afin que les véhicules venant de Morée puissent y faire demi-tour.

Phase 5 : L'accès au centre bourg pour les véhicules venant de Morée sera affecté, une déviation sera également mise en place (voir ci-contre).

Ces travaux contribueront, à terme, à améliorer l'aspect visuel des rues.

Malgré les difficultés de circulation, il est souhaité que la fidélité à nos commerces soit maintenue.

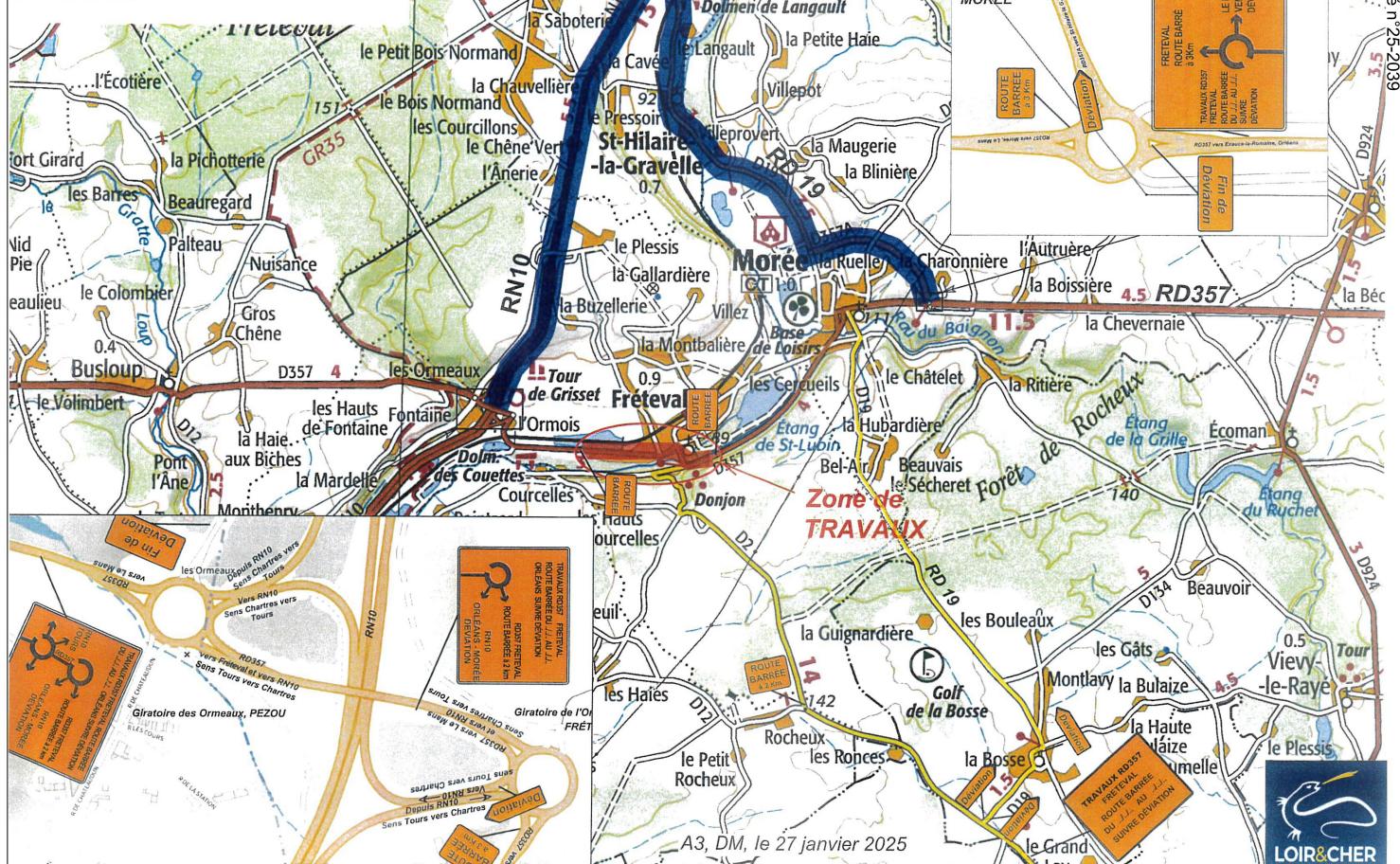
Je vous remercie de votre compréhension.



TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX - Réfection de la chaussée de la RD357

Le département prévoit d'engager à partir du 6 octobre, pour une durée de quinze jours, la réfection de la bande de roulement de la RD357 située en zone urbaine. Durant cette période, la circulation sera interdite sur cet axe et une dévia-

tion spécifique sera mise en place, conformément au plan présenté ci-contre. Les riverains sont invités à anticiper en fonction de l'évolution des travaux. Pendant la phase de rabotage, la circulation pourra être maintenue en alternance. En revanche, lors de la pose du nouveau tablier de bitume, la circulation sera totalement interrompue. Cette interruption complète ne devrait cependant pas durer que quelques jours. Merci de votre patience

PLAN DE DEVIATION
de Fréteval

Évacuation des VHU du site de la Gaillardiére



Depuis 2019, un arrêté préfectoral avait enjoint le propriétaire du terrain de la Gaillardiére, situé sur les hauteurs de Fréteval, à procéder à l'enlèvement des Véhicules Hors d'Usage (VHU) entreposés sur le site. Cependant, aucune avancée notable n'avait été constatée concernant l'évacuation de ces véhicules.

Grâce à l'appui de l'UDAF et de monsieur Vincent Le Duff, sous-

préfet de Vendôme, les forces de l'ordre ont été mobilisées afin de faire exécuter la décision de justice et d'organiser l'évacuation des VHU. La tâche s'est avérée complexe, d'autant que ces véhicules étaient stockés depuis de nombreuses années et que la végétation avait largement repris ses droits sur cette parcelle laissée à l'abandon.



Au total, environ 148 véhicules ont été retirés du site, marquant une étape importante

dans l'assainissement de la zone concernée.

Il est vivement souhaité qu'après son nettoyage, ce site puisse retrouver une nouvelle vitalité.

Poubelles destinées aux résidences secondaires

Dans certains quartiers de Fréteval, des grands containers à déchets sont mis à disposition des habitations qui ne possèdent pas de poubelles individuelles. Pour les résidences secondaires, des poubelles spécifiques sont également prévues. Afin d'obtenir des renseignements concernant l'accès à ces équipements, il convient de prendre contact avec la mairie :

02 54 82 63 52
freteval.mairie@freteval.fr
www.freteval.fr

Hommage à un engagement exemplaire

La soirée du 5 septembre 2025 s'est imposée comme un moment fort, marquant la reconnaissance du parcours exceptionnel de Bernard Pillefer et Martial Moyer. Tous deux ont été honorés pour leur engagement sans faille auprès des frétevalloises et frétevallois, se voyant attribuer respectivement les distinctions de maire honoraire et de maire adjoint honoraire. Cette distinction souligne le dévouement constant dont ils ont fait preuve au service de la commune.

Un engagement durable au service de Fréteval

Après avoir assumé la fonction de premier adjoint auprès du Maire Robert Courivaud, Bernard Pillefer devient maire de Fréteval en 1995 et exercera cette responsabilité jusqu'en 2023, toujours épaulé de façon indéfectible par son ami et premier adjoint Martial Moyer. Ensemble, ils ont consacré respectivement 28 et 25 ans à la gestion de la commune, œuvrant sans relâche à l'amélioration du quotidien des habitantes et ha-

bitants ainsi qu'au développement du territoire.

Tout au long de ses mandats, Bernard Pillefer s'est illustré par son implication déterminante dans la création de la Communauté de Communes du Haut Vendômois, puis celle du Perche et Haut Vendômois. Sa volonté de servir s'est également manifestée au sein du Conseil Départemental du Loir-et-Cher, du SIDELC, du SMO Val de Loire Numérique ainsi que dans de nombreux autres organismes dédiés à l'intérêt général et à l'amélioration du quotidien de la population.



Organisation d'une journée citoyenne pour le cimetière

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics. Un arrêté en date du 15 janvier 2021 a étendu cette interdiction aux cimetières.

Nos solutions biologiques ne permettent pas d'éliminer efficacement les mauvaises herbes dans le cimetière. Un réaménagement des allées est envisagé, mais en attendant, une action collective s'impose.

Une « journée citoyenne » est donc proposée afin que chacun puisse contribuer au désherbage du cimetière. Si chaque personne offrait une heure de son temps, nous pourrions rapi-



Une reconnaissance officielle en présence des autorités

La cérémonie de remise des distinctions a réuni de nombreuses personnalités, soulignant l'importance de l'événement. Le préfet Joseph Zimet, nouvellement nommé dans le département, était présent aux côtés du sous-préfet de Vendôme, Vincent Le Duff, du député Christophe Marion, du Président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher, Philippe Gouet, du Président de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, Laurent Brillard, du Président de la Communauté du Perche et Haut Vendômois, Alain Bourgeois, de l'ancien Président du Conseil Départemental, Nicolas Perruchot, ainsi que du vice-président de l'association des Anciens Maires et Adjoints du Loir-et-Cher, Jean-Luc Negrelo. Cette assemblée, composée de représentants institutionnels et d'anciens élus, a apporté tout son éclat à cet hommage rendu à un engagement exemplaire au service de la commune.

dement obtenir un résultat satisfaisant.

La journée citoyenne se déroulera le **samedi 25 octobre 2025, de 9 h à 12 h**. Merci d'apporter une binette, des gants et votre bonne humeur.